

GRÈVES ET CONTRE-RÈVES

GRÈVE

PAGE	
20	Résolution 1. Acquisition d'un territoire dans la province de Québec à titre de réservoir de puissance électrique
20	Résolution 2. Protection des personnes et du patrimoine civils dans les zones de guerre
20	Résolution 3. Mesures de protection de l'environnement et de la sécurité publique
21	Résolution 4. Mesures de protection de l'environnement et de la sécurité publique
22	Résolution 5. Mesures de protection de l'environnement et de la sécurité publique
22	Résolution 6. Protection de l'environnement et de la sécurité publique
22	Résolution 7. Protection de l'environnement et de la sécurité publique
23	Résolution 8. Protection de l'environnement et de la sécurité publique
23	Résolution 9. Protection de l'environnement et de la sécurité publique
23	Résolution 10. Protection de l'environnement et de la sécurité publique
23	Résolution 11. Appui financier au Comité international de la Croix-Rouge

ADDENDUM

At the time of ratification Canada withdrew the reservation⁽¹⁾ which had been made, at the time of signature, to Article 68 paragraph 2 of the Convention Relative to the Protection of Civilian Persons in time of War.

⁽¹⁾ For the text of reservation see page 238.

SUPPLÉMENT

Au moment de la ratification le Canada retire la réserve⁽¹⁾ qu'il a formulée lors de la signature de la convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (article 68, alinéa 2).

⁽¹⁾ Voir le texte des réserves à la page 238.